

Commission des structures centrale

Structures médicales

29 octobre 2018

HUPC (hôpital Cochin) / HUSSL (hôpital Lariboisière)

Demande de création d'une fédération supra GH dite
« Ophtalmopôle Rétine de Paris »

➤ *Cf. Règlement intérieur AP-HP (annexe 17)*

Rappel : règlement intérieur (annexe 17)

« Les pôles, les services et les unités fonctionnelles, tout en conservant leur gestion propre, peuvent être réunis en fédérations, en vue du rapprochement d'activités médicales.

Les responsables des structures médicales concernées rédigent le projet médical.

Ces fédérations sont dites :

- ▶ *fédération « supra-GH » lorsqu'elles sont constituées entre structures relevant de plusieurs groupes hospitaliers distincts,*
- ▶ *fédération « intra-GH » lorsqu'elles sont constituées entre structures relevant d'un même groupe hospitalier.*

Les activités de la fédération sont placées sous la responsabilité d'un coordonnateur.

L'organisation, le fonctionnement et l'intitulé de la fédération sont définis après avis des PCMEL, des CTEL et des directeurs UFR, en accord avec les chefs de pôles concernés.

Ce protocole précise la nature et l'étendue des activités de la fédération, les modalités d'association des personnels ainsi que les conditions de désignation et le rôle du coordonnateur médical.

Les fédérations « supra-GH » sont créées, modifiées ou supprimées par le DG, après concertation avec le Directoire... après avis du président de la CME, de la commission médicale d'établissement et du comité technique d'établissement central ».

■ Calendrier de passage devant les instances locales et avis

Instances HUSSL	Date	Avis + Détail des voix
Concertation CEL	12/09/2018	Favorable unanimité
Avis CME	01/10/2018	Favorable unanimité
Avis Doyen		
Avis CTEL	28/06/2018	
Instances HUPC	Date	Avis + détail des voix
Concertation CEL	10/09/2018	Favorable unanimité
Avis CMEL	15/10/2018	Favorable unanimité
Avis Doyen	28/09/2018	Favorable
Avis CTEL	19/10/2018	La CGT n'a pas pris part au vote. Pour les autres OS : vote contre et 1 abstention

■ Calendrier de passage devant les instances centrales et avis

Instance	Date	Avis
Concertation Directoire		
Avis CME/PCME		
Avis CTEC		

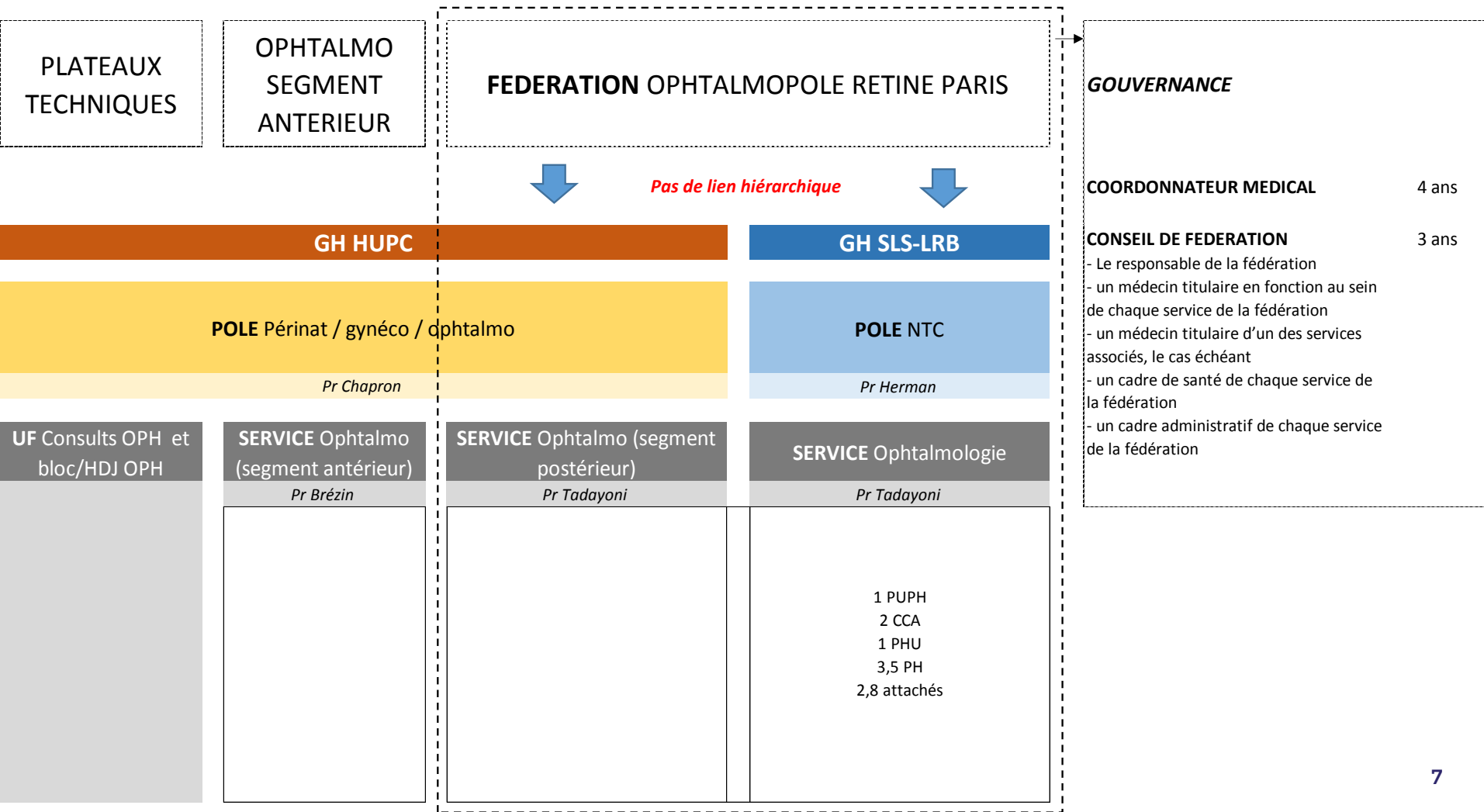
■ Les déterminants du projet :

- ▶ Assurer une **activité d'ophtalmologie de référence à l'APHP** face à la forte concurrence (pour les patients, mais aussi pour l'attractivité des professionnels) :
 - *Investissements majeurs : OphtalmoPôle et Nouveau Lariboisière*
 - *Visibilité externe renforcée sous une bannière unique « Ophtalmopôle Rétine Paris »*
- ▶ Etablir une **réputation internationale** de la fédération comme un lieu d'excellence en termes de recherche, de formation et d'innovation, dans le cadre de la fusion des Universités P5 et P7
- ▶ Constituer un **pôle ressource pour l'APHP** : mise à disposition des services de l'ensemble de l'APHP volontaires ses moyens pour la pratique médicale ou chirurgicale.

■ Les principes :

- ▶ Fédérer l'activité chirurgicale des services d'ophtalmologie de LRB et Cochin Hôtel Dieu. Les 2 services sont spécialisés dans les maladies et la chirurgie de la rétine, et partagent le même chef de service.
- ▶ Optimiser le fonctionnement des soins : parcours de soins coordonnés.
- ▶ Permettre une mise en commun large des moyens et des investissements :
 - *Des médecins de la fédération, et des médecins volontaires des autres services rétine de l'APHP*
 - *Des matériels, pour l'optimisation des soins.*
 - *Des moyens de recherche, pour donner à la fédération la masse critique pour sa compétitivité à un niveau international et pour la visibilité de l'APHP en la matière (cohortes, productions scientifiques et médicales, etc.)*
- ▶ Mettre en place des parcours de formation améliorés et optimisés.
- ▶ Projet de structure de recherche en technologie en particulier en vision, imagerie et chirurgie.

OPHTALMOPOLE



■ Implications en matière de conditions de travail

- ▶ **Aucun changement pour les PNM** dans les 2 services concernés : la fédération n'implique aucun changement hiérarchique.
 - *Notamment aucune mobilité imposée, possibilité de proposition de déplacements ponctuels dans un but de formation / homogénéisation des pratiques.*
- ▶ Pour les PM :
 - *Interventions chirurgicales se font désormais toutes à HUPC*
 - *PM de LRB restent affectés à LRB, et y maintiennent une activité de consultation et de recherche*

■ Calendrier

- ▶ Modification des structures : janvier 2019

HUSSL

Demande de suppression du service de CMF (Saint-Louis)

➤ *Cf. Règlement intérieur AP-HP (annexe 17)*

■ Calendrier de passage devant les instances locales et avis

Instances HUSLL	Date	Avis + Détail des voix
Concertation CEL	12/09/2018	Favorable unanimité
Avis CME	01/10/2018	Favorable unanimité
Avis Doyen		
Avis CTEL		

■ Calendrier de passage devant les instances centrales et avis

Instance	Date	Avis
Concertation Directoire		
Avis CME/PCME		
Avis CTEC		

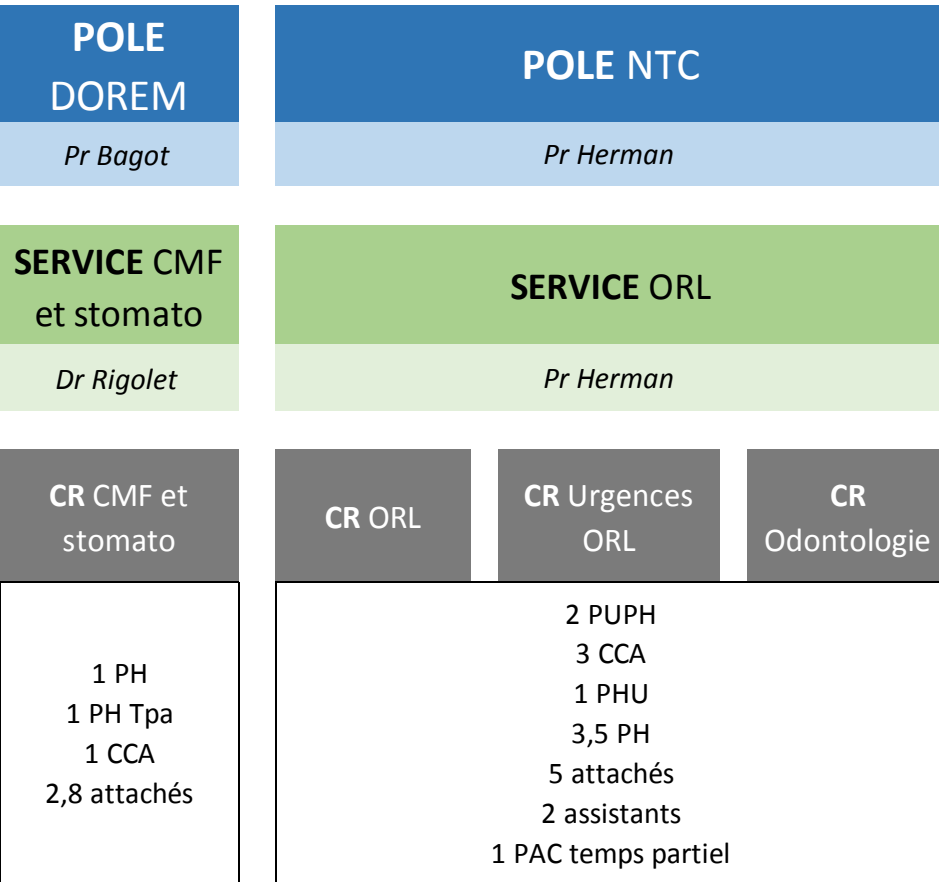
■ Les déterminants du projet :

- ▶ Un service de CMF à SLS avec une équipe médicale réduite, donc prises en charges dépendantes du moindre aléa
- ▶ Service non universitarisé
- ▶ Souhait de proposer une offre de CMF homogène et solide sur le territoire Nord, avec une équipe médicale complète et insérée dans la recherche et l'enseignement.

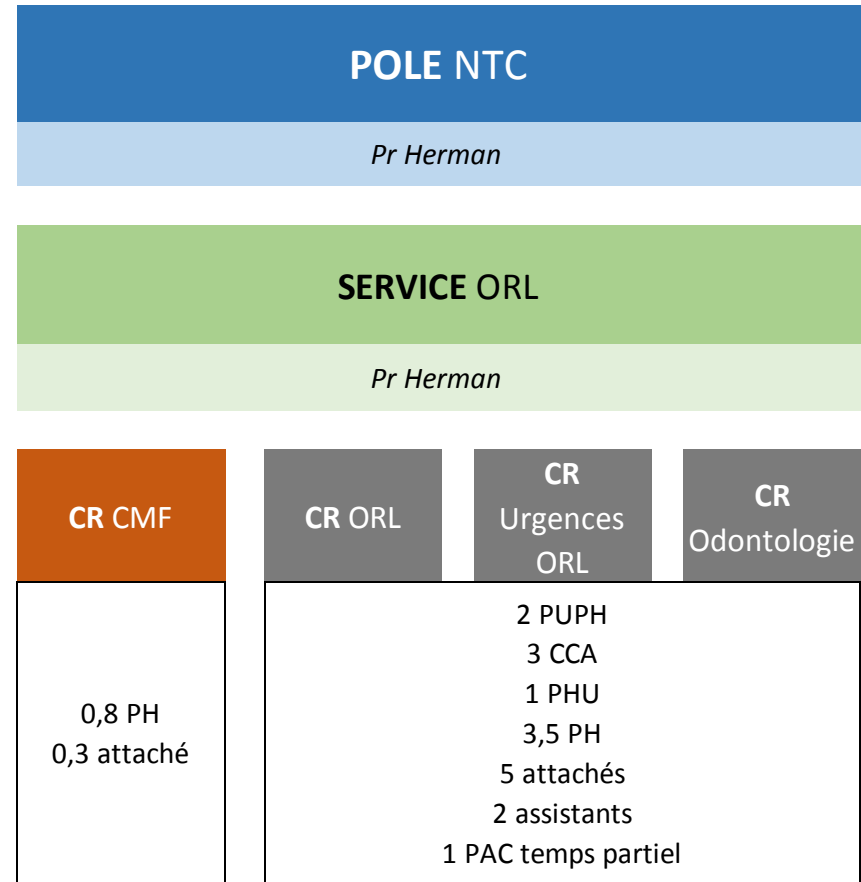
■ Les principes :

- ▶ Regroupement de la CMF à Beaujon, donc suppression du service de CMF de SLS
- ▶ Maintien à SLS d'un fauteuil de consultation ouvert toute la semaine
 - *Pour les patients des files actives spécifiques de SLS (dermato, hémato)*
 - *Regroupé géographiquement avec l'ensemble des consultations « tête et cou » du site de SLS (ophtalmo, ORL)*
 - *Positionné dans le service d'ORL*

STRUCTURES ACTUELLES



STRUCTURE PROPOSEE



1box de consultations
Dans un espace commun

"consultations tête et cou Saint-Louis"

■ Accompagnement

- ▶ Comité de pilotage GH et supra-GH entre septembre 2017 et septembre 2018
- ▶ Nombreuses réunions avec les PM et PNM
- ▶ Mise en place d'une CAPRO (cellule d'accompagnement), postes GH proposés en priorité aux agents
- ▶ Passage en instances locales (CTE, CHSCT)

■ Calendrier

- ▶ Déménagement à Beaujon fait en septembre 2018
- ▶ Mise en œuvre de la révision des structures : janvier 2019